



Assemblée générale

Distr. générale
15 avril 2013
Français
Original : anglais

Soixante-septième session

Points 146 et 161 de l'ordre du jour

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Financement de la Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne

Exécution du budget de la Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne pour la période allant du 14 avril au 30 juin 2012

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Engagements autorisés ^a	25 135 100 dollars
Dépenses	17 588 800 dollars

^a Pour la période allant du 14 avril au 30 juin 2012 (voir par. 4 ci-dessous).

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne (MISNUS) pour la période allant du 14 avril au 30 juin 2012 (A/67/707). Lors de son examen du rapport, le Comité a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont communiqué des renseignements complémentaires et des précisions, dont les réponses écrites qu'il a reçues le 28 février 2013.

2. Le Conseil de sécurité, dans sa résolution 2043 (2012), a décidé de créer pour une période initiale de 90 jours la MISNUS, composée dans un premier temps de 300 observateurs militaires non armés et d'une composante civile appropriée, aux fins de contrôler le respect par toutes les parties de la cessation de la violence armée sous toutes ses formes et de surveiller et d'appuyer l'application intégrale de la



proposition en six points de l'Envoyé spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes. Dans sa résolution 2059 (2012), le Conseil a décidé de proroger le mandat de la MISNUS pour une dernière période de 30 jours (jusqu'au 19 août 2012).

3. Le Comité consultatif rappelle que comme suite aux décisions du Conseil de sécurité et conformément à la résolution 64/269 de l'Assemblée générale, il a été prié de donner son assentiment à ce que le Secrétaire général engage des dépenses aux fins de créer d'urgence la Mission, de la déployer rapidement et de couvrir les besoins liés à la prorogation de son mandat jusqu'au 19 août 2012; le Comité a donné son assentiment, comme indiqué ci-dessous :

a) Dans sa lettre du 30 avril 2012 adressée au Secrétaire général, le Comité a donné son assentiment à la demande d'autorisation de souscrire des engagements de dépenses d'un montant maximum de 16 796 300 dollars en valeur brute (16 555 500 dollars en valeur nette), aux fins de couvrir les frais de premier établissement de la Mission, à raison d'un montant de 14 142 400 dollars en valeur brute (13 976 800 dollars en valeur nette) pour la période allant du 14 avril au 30 juin 2012 et de 2 653 900 dollars en valeur brute (2 578 700 dollars en valeur nette) pour la période allant du 1^{er} au 20 juillet 2012;

b) Dans sa lettre du 14 juin 2012, le Comité a donné son assentiment à la demande d'autorisation de souscrire des engagements de dépenses d'un montant maximum de 10 992 700 dollars, aux fins de financer du matériel et des fournitures essentielles à prélever sur les stocks stratégiques pour déploiement rapide durant la phase initiale de déploiement de la MISNUS jusqu'au 20 juillet 2012. Le Comité rappelle que cette demande représentait la première application du mécanisme établi par l'Assemblée générale dans sa résolution 64/269, selon lequel les prélèvements sur les stocks stratégiques pour déploiement rapide n'ont plus besoin d'être financés dès qu'une autorisation d'engagement de dépenses est accordée, le financement du remplacement du matériel prélevé sur les stocks ne devant être assuré que lorsque le crédit initial aura été ouvert. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que les prélèvements sur les stocks stratégiques pour déploiement rapide avaient été achevés au cours de l'exercice 2011/12;

c) Dans sa lettre du 27 juillet 2012, le Comité a donné son assentiment à la demande d'autorisation de souscrire des engagements de dépenses d'un montant maximum de 3 283 000 dollars en valeur brute (3 252 900 dollars en valeur nette) aux fins de couvrir les besoins additionnels de la Mission liés à la prorogation de son mandat pour la période allant du 20 juillet au 19 août 2012.

4. Le total des engagements des dépenses que le Secrétaire général a été autorisé à souscrire, qui sont détaillés au paragraphe 3 ci-dessus, s'élève à 31 072 000 dollars et se décompose comme suit :

a) Pour l'exercice 2011/12, un total de 25 135 100 dollars (14 142 400 dollars plus 10 992 700 dollars au titre du matériel et des fournitures prélevés sur les stocks stratégiques pour déploiement rapide);

b) Pour l'exercice 2012/13, un total de 5 936 900 dollars (2 653 900 dollars plus 3 283 000 dollars).

5. En outre, le Comité consultatif a été informé en septembre 2012 que la liquidation de la Mission devait se poursuivre pendant trois mois au maximum, du

20 août au 19 novembre 2012. Dans sa lettre du 16 octobre 2012, le Comité a donné son assentiment aux demandes tendant, d'une part, à proroger la validité de l'autorisation d'engagement de dépenses concernant la MISNUS pour une période additionnelle de trois mois prenant fin le 19 novembre 2012 et, d'autre part, à réviser ladite autorisation comme suit : a) en la ramenant à 22 844 910 dollars (soit une réduction de 2 290 190 dollars) pour l'exercice 2011/12; et b) en la portant à 8 227 090 dollars (soit une augmentation de 2 290 190 dollars) pour l'exercice 2012/13.

II. Exécution du budget pour la période allant du 14 avril au 30 juin 2012

6. Des renseignements concernant l'exécution du mandat de la Mission sont présentés aux paragraphes 6 à 15 du rapport sur l'exécution du budget. Pour la période allant du 14 avril au 30 juin 2012, les dépenses, totalisant 17 588 800 dollars, se ventilent comme suit : 3 280 000 dollars au titre des militaires et du personnel de police, 721 500 dollars au titre du personnel civil et 13 587 300 dollars au titre des dépenses opérationnelles. Une analyse des dépenses figure à la section IV du rapport.

7. Le Comité consultatif a demandé à savoir combien de membres du personnel de la MISNUS avaient été transférés au Bureau de l'Envoyé spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes en Syrie. Il a été informé qu'au total, 35 membres du personnel civil (7 membres du personnel organique, 6 membres du personnel d'appui et 22 agents de sécurité), qui avaient été déployés à la Mission dans le cadre d'une affectation temporaire, avaient été transférés au Bureau de l'Envoyé spécial conjoint.

8. Le Comité consultatif a relevé, sur la base de renseignements supplémentaires qui lui ont été communiqués, que des dépenses d'un montant 1,07 million de dollars avaient été engagées au titre des services de détection des mines et de déminage, ce qui n'était pas clairement indiqué dans le rapport sur l'exécution du budget. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que les activités liées à cette dépense avaient été coordonnées par le Service antimines du Département des opérations de maintien de la paix, qui avait organisé 12 séances de formation à l'intention de 178 observateurs militaires, 73 membres du personnel recruté sur le plan national de l'équipe de pays des Nations Unies et 41 membres du personnel civil. À sa demande, le Comité a également pris connaissance de la ventilation des dépenses y afférentes, qui se présente comme suit : dépenses de personnel (20 %); frais de voyage (15 %); matériel (35 %); et autres dépenses opérationnelles à l'appui du déploiement de l'équipe (30 %).

9. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le matériel et les fournitures prélevés sur les stocks stratégiques pour déploiement rapide, constitué à la fois de matériel durable et d'éléments consommables, se composait au 30 juin 2012 de 13 081 articles, d'une valeur totale de 8 613 900 dollars. En outre, des dépenses d'un montant de 705 000 dollars avaient été engagées pour l'achat de matériel à l'extérieur. Celui-ci comprenait du matériel d'hébergement, notamment des rideaux, des stores, des réfrigérateurs et des climatiseurs; des meubles de bureaux, notamment des bureaux et des chaises; du matériel de sécurité et de sûreté, tel que des lecteurs de cartes, des miroirs de sécurité et des alarmes; du

matériel de communication, notamment des systèmes téléphoniques, des téléphones satellitaires, des téléphones portables et des télécopieurs sécurisés; du matériel informatique, notamment des ordinateurs portables; du matériel médical, notamment des trousses médicales d'intervention d'urgence; et du matériel spécial, comme des jumelles et des appareils d'observation nocturne.

10. Le Comité consultatif rappelle que dans sa lettre du 16 octobre 2012, il a à nouveau indiqué qu'il comptait que tous les détails de l'utilisation des ressources accordées au titre des engagements autorisés soient portés à son attention dans les rapports sur l'exécution du budget pour les exercices 2011/12 et 2012/13. **Le Comité estime que des indications plus amples et plus détaillées devraient être présentées dans le rapport sur l'exécution du budget de 2012/13 en ce qui concerne les dépenses et la cession des biens de la Mission.**

III. Renseignements concernant l'exécution du budget de l'exercice en cours

11. Le Comité consultatif a reçu communication d'un tableau présentant l'état des dépenses pour l'exercice 2012/13 au 31 décembre 2012 (voir annexe). Les dépenses pour l'exercice s'élevaient à 5 931 400 dollars, en regard d'une autorisation d'engagement de dépenses d'un montant de 8 227 090 dollars (voir par. 5 ci-dessus).

IV. Recommandation

12. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne le financement de la MISNUS sont indiquées au paragraphe 26 du rapport sur l'exécution du budget. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'accepter les propositions du Secrétaire général.**

Annexe

État des dépenses et situation de trésorerie de la Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne

(Au 31 décembre 2012)^a

État des dépenses, 2012/13

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Dépenses</i>
Militaires et personnel de police	
Observateurs militaires	1 245,5
Contingents	—
Police des Nations Unies	—
Unités de police constituées	—
Total partiel	1 245,5
Personnel civil	
Personnel recruté sur le plan international	69,2
Personnel recruté sur le plan national	5,2
Volontaires des Nations Unies	—
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	1 577,3
Total partiel	1 651,7
Dépenses opérationnelles	
Personnel fourni par des gouvernements	—
Observateurs électoraux civils	—
Consultants	—
Voyages	1 768,2
Installations et infrastructures	298,3
Transports terrestres	316,7
Transports aériens	—
Transports maritimes ou fluviaux	—
Communications	157,3
Informatique	113,0
Santé	6,8
Matériel spécial	—
Fournitures, services et matériel divers	373,9
Projets à effet rapide	—
Total partiel	3 034,2
Total brut	5 931,4

<i>Catégorie</i>	<i>Dépenses</i>
Recettes provenant des contributions du personnel	–
Total net	5 931,4
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–
Total	5 931,4

^a En regard de l'autorisation d'engagement de dépenses d'un montant de 8,2 millions de dollars accordée par le Comité consultatif le 16 octobre 2012.

Situation de trésorerie au 28 janvier 2013

(En milliers de dollars des États-Unis)

Disponibilités	700
Prêt du Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix	(13 500)
Solde	(12 000)